

COMMUNE DE ROPPENHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

--oOo--

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026 à 19h30
à la Mairie de Roppenheim
Convoqué régulièrement le 26 mai 2026

Membres élus..... : 15	<u>Sous la Présidence de Monsieur René STUMPF, Maire</u>
Membres en fonction..... : 15	<u>Membres présents</u> : René Stumpf, Sophie Pauli, Mathieu Beyreuther, Daniel
Membres présents..... : 9	Albrecht, Jessica Hauk, Daniel Hohnadel, Christelle Mannheim, Sabine Muller,
Absent(s) avec procuration :	Reynette Sutter
Absents..... : 6	<u>Absents excusés</u> : Caroline Kasper, Danielle Niess, Maurice Meinzer, Thomas
Quorum..... : 5	Reheissen, Grégory Stumpf, Céline Wagner
	<u>Absent(s) non excusé(s)</u> : /
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mathieu Beyreuther

030/26 Désignation du secrétaire de séance
et adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026

Le maire propose la désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-21 CGCT, pour assurer la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Le conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur Mathieu BEYREUTHER comme secrétaire de séance pour la présente réunion.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

Le Maire soumet le procès-verbal, transmis avec l'invitation à la présente séance, à approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire
René STUMPF

Le secrétaire de séance
Mathieu BEYREUTHER




Date de publication : 11/06/2026
Date de transmission à la Sous-Préfecture : 11/06/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication